



Syndicat des producteurs  
forestiers du Bas-Saint-Laurent

## SCIAGE OU DÉROULAGE AUTORISATION DE CESSION DE PAIEMENT

Vous êtes propriétaire forestier et souhaitez faire vous-même la mise en marché de vos bois de sciage ou de déroulage par le biais du Syndicat des producteurs forestiers, celui-ci peut émettre le paiement de vos bois, de trois façons : soit en émettant,

- 1) le paiement en totalité à votre nom (indiquez plus bas 100 % propriétaire),
- 2) un paiement comportant un pourcentage à votre nom et un pourcentage au nom de votre entrepreneur forestier (indiquez les deux %),
- 3) le paiement en totalité à votre entrepreneur forestier (indiquez 100 % entrepreneur).

Par la signature du présent document, je : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
(NOM DU OU DES PRODUCTEURS OU DE L'ENTREPRISE)

producteur forestier, dont le numéro d'intervenant est : \_\_\_\_\_  
(NO D'UTILISATEUR SUR VOTRE CERTIFICAT DE CONTINGENT)

domicilié au : \_\_\_\_\_  
(NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL)

et dont le représentant est : \_\_\_\_\_  
(DANS LE CAS D'UNE ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ INDIVISE)

autorise le SPFBSL à verser désormais **un pourcentage** à une tierce partie (si c'est le cas) :

\_\_\_\_\_  
(NOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET ADRESSE COMPLÈTE : NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL)

représentée légalement par : \_\_\_\_\_  
(NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ, S'IL Y A LIEU)

ayant les numéros d'inscription à la TPS \_\_\_\_\_ TVQ \_\_\_\_\_

Indiquez le pourcentage souhaité  
pour vous-même et pour votre entrepreneur

Propriétaire \_\_\_\_\_ %

Entrepreneur \_\_\_\_\_ %

**NOTEZ** ▶ que le formulaire déjà signé pour vos bois à pâte, avec votre conseiller ou entrepreneur forestier, ne change en rien l'entente déjà conclue avec celui-ci.

**La présente cession de créance sera valide à partir de la date de réception au Syndicat du document dûment complété et signé et demeurera en vigueur jusqu'au moment où j'aviserai le Syndicat de tout changement relié à la présente entente. Également, je libère le Syndicat de toute responsabilité en lien avec cette cession de droit, quant au paiement des sommes relatives à la vente de mes bois.**

Pour annuler cette cession et recevoir vous-même vos paiements, SVP cocher ici

\_\_\_\_\_  
(SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER)

\_\_\_\_\_  
(DATE)

Transmettre au Syndicat, à l'attention de madame Jade Rancourt-Lizotte (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) selon les coordonnées suivantes :

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone : 418 723-2424 ♦ Télécopieur : 418 722-3552 ♦ [jlizotte@spfbsl.com](mailto:jlizotte@spfbsl.com)